



Province de Québec  
MRC de Minganie  
Municipalité de L'Île-d'Anticosti

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :**

**Adoption règlement 218-2023  
Règlement modifiant le règlement R 23-08-96 sur les dérogations mineures aux  
règlements de zonage, de lotissement et de piscine afin de mettre à jour la  
tarification**

Conformément à la Loi, le règlement 218-2023 a été adopté lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2023.

Ce règlement a pour but d'indexer les tarifs accompagnants toute demande de dérogations mineures qui sont maintenant fixés à 300\$.

Le règlement peut être consulté au bureau administratif de la municipalité aux heures normales de bureau ou sur son site internet.

Donné à Port-Menier, Île-d'Anticosti, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière trésorière

---

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Myriam Lafleur, directrice générale adjointe, greffière-trésorière de la Municipalité de L'Île-d'Anticosti, résidant à Port-Menier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023

---

Myriam Lafleur  
Directrice générale adjointe, greffière trésorière